



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF

Cent seizième session

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

EB116/14

20 mai 2005

Principes directeurs pour l'allocation stratégique des ressources

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à la cent seizième session du Conseil exécutif

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a tenu sa deuxième réunion le 14 mai 2005 à Genève sous la présidence du Dr A. A. Yoosuf (Maldives) pour examiner, entre autres, les principes directeurs pour l'allocation stratégique des ressources.¹

2. Les travaux en matière d'allocation stratégique des ressources ont été présentés dans le contexte des changements qu'il est proposé d'apporter au cadre OMS de gestion fondée sur les résultats, dont ils font partie intégrante. L'approche du Secrétariat est axée sur la nécessité d'allouer les ressources en fonction des résultats escomptés.² Un mécanisme de validation consisterait à utiliser des critères objectifs pour vérifier l'aboutissement de l'approche fondée sur les résultats afin de garantir l'équité entre les Régions et de se concentrer sur les pays qui ont les plus grands besoins, tout en gardant à l'esprit que l'OMS mène une action mondiale et qu'elle doit être capable aussi de réagir aux situations d'urgence, lesquelles ne concernent pas uniquement les pays les moins avancés.

3. Plusieurs membres du Comité ont insisté sur la nécessité de mettre clairement en corrélation le processus de planification, l'allocation des ressources de toute provenance et le suivi des résultats pendant la mise en oeuvre. Aussi rationnel et objectif que soit le processus d'allocation des ressources, il revêt toujours et doit toujours revêtir une dimension politique.

4. Le Comité a discerné deux conditions indispensables au succès de l'approche proposée. Premièrement, les conséquences budgétaires des résolutions de l'Assemblée de la Santé et des nouvelles priorités doivent être énoncées clairement. Deuxièmement, compte tenu de la part de plus en plus importante des contributions volontaires dans le budget de l'OMS, il faut définir des règles claires pour mieux les répartir au sein de l'Organisation, dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, des budgets programmes et des budgets opérationnels. L'OMS – aussi bien les Etats Membres que le Secrétariat – doit faire preuve d'une plus grande discipline dans le financement et l'exécution du budget programme approuvé.

5. Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'approuver le processus d'allocation stratégique des ressources.³

¹ Pour la liste des participants, voir le document A58/27.

² Voir le document EB116/5.

³ Voir le document EB116/5, paragraphes 40 à 43.